



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT-LES-VALENCE, dûment convoqué le 20 février 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle Gérard THIERS à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Patrick PRELON, Maire en exercice.

**Présents (15) :** M. Patrick PRELON, M<sup>me</sup> Marie-Odile MILHAN, M. Robert KLEIN, M<sup>me</sup> Sonia DAMEY, M. Alain CHARRE, M. Jean-Pierre PUZENAT, M. Jean-Michel PERETTI, M. Robert DAMEY, M<sup>me</sup> Bénédicte GLATZ, M. Claude MAZOT, M<sup>me</sup> Annie VERGNAULT, M. Jean-François LOMBARD, M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON.

**Absents excusés (10 - ayant donné pouvoir) :** M<sup>me</sup> Michelle CHAMBARD (pouvoir à M. Jean-François LOMBARD), M. Jérôme COURSANGE (pouvoir à M<sup>me</sup> Marie-Odile MILHAN), M<sup>me</sup> Janine SABADEL (pouvoir à M<sup>me</sup> Sonia DAMEY), M<sup>me</sup> Eliane COEFFIC (pouvoir à M. Claude MAZOT), M<sup>me</sup> Josiane SOULIER (pouvoir à M. Patrick PRELON), M. Julien FERROUILLAT (pouvoir à M. Jean-Pierre PUZENAT), M<sup>me</sup> Christiane SOULIGNAC (pouvoir à M. Alain CHARRE), M<sup>me</sup> Pauline GUSTAVE (pouvoir à M. Robert KLEIN), M. Joël MICOULET (pouvoir à M<sup>me</sup> Brigitte PERRET), M. Bernard MICHEL (pouvoir à M. Michel VIVANT).

**Absents (2) :** M<sup>me</sup> Muriel ESTOUR et M. Roland CHANAL (excusé).

**Secrétaire de séance :** M<sup>me</sup> Sonia DAMEY.

Le quorum atteint, M. Le Maire ouvre la séance.

Madame Sonia DAMEY est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2018 est validé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour autoriser l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance suite à une demande de Monsieur le Trésorier.

A l'unanimité des présents, la délibération : **ADHESION AU CRCESU « AUTORISATION / AFFILIATION »**, est ajoutée à l'ordre du jour.

Madame PERRET souhaite faire une intervention au nom du groupe de l'opposition pour condamner l'incendie de la salle des fêtes et préciser la solidarité avec la majorité municipale et le personnel communal ainsi qu'aux associations et leurs adhérents.

### 0102282018 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire, propose aux membres du conseil municipal d'allouer, pour l'année 2018, les subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles aux associations tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Associations	Subvention Fonctionnement 2018	Subvention Exceptionnelle 2018	TOTAL 2018
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>			
<b>SAVATE BEAUMONTOISE</b>	1 050 €	400€	1 450 €
<b>TENNIS CLUB</b>	700 €		700 €

TIR SPORTIF BEAUMONTOIS	630 €		630 €
AS Collège Marcelle Rivier	300 €		300 €
US VEORE XV RUGBY	1 000 €		1 000 €
USB FOOTBALL	2 400 €		2 400 €
<b>Sous total Associations Sportives</b>	<b>6 080 €</b>	<b>400€</b>	<b>6 480 €</b>
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>			
ASSOCIATION FAMILIALE	220 €		220 €
ANCIENS COMBATTANTS	105 €		105 €
BEAUMONT ACCUEIL	385 €		385 €
CHORALE CANTAVIOURE	210 €		210 €
CLUB DES TROIS RIVIERES	770 €		770 €
COMITE DE JUMELAGE	1 365 €	400 €	1 765 €
COMITE DES FETES	2 240 €		2 240 €
ECOLE DE MUSIQUE Intercommunale	5 000 €		5 000 €
LES PLEIADES	385 €		385 €
MUSICADIX	245 €		245 €
MJC	4 900 €		4 900 €
<b>Sous total Autres Associations</b>	<b>15 825 €</b>	<b>400 €</b>	<b>16 225 €</b>
<b>DIVERS</b>			
DROITS DE PLACE CDF	6 500 €		6 500 €
COMITE D'ENTRAIDE	500€ et 3500€		4 000 €
PREVENTION ROUTIERE	130 €		130 €
<b>Sous total Divers</b>	<b>10 630 €</b>		<b>10 630 €</b>
<b>ASSOCIATIONS SCOLAIRES</b>			
ASSOCIATION D'ECOLE PMF	1 720 €	6 500 €	8 220 €
PETITS POUSETS Ch. Perrault	1 160 €		1 160 €
<b>Sous total Associations Scolaires</b>	<b>2 880 €</b>	<b>6 500 €</b>	<b>9 380 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS BP 2018</b>	<b>35 415 €</b>	<b>7 300 €</b>	<b>42 715 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les subventions allouées aux associations en 2018 telles que proposées ci-dessus.

*Monsieur le Maire énumère et explique les modifications sur les subventions de certaines associations par rapport à l'année précédente. Pour la MJC, il est précisé qu'une convention est en cours d'élaboration concernant l'aide financière apportée par la Commune pour l'accueil de loisir.*

#### 0202282018 - TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MARS 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°0211222017 du 22 novembre 2017 fixant la liste des emplois communaux ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des évolutions des effectifs de la Commune liées aux besoins des services : créations de poste, mutations d'agent et fin de contrats d'accompagnement à l'emploi ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **PROCÉDE** à la validation du tableau des effectifs de la collectivité tel que présenté ci-dessous et applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**AGENTS TITULAIRES :**

NATURE DE L'EMPLOI POSTES :	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TEMPS NON COMPLET
<b>Services ADMINISTRATIFS</b>				
Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	1	
Adjoint Administratif	C	3	2	
<b>Service POLICE</b>				
Chef de service de Police Municipale	B	1	0	
<b>Services TECHNIQUES</b>				
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	B	1	0	
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	B	1	0	
Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	
Adjoint Technique	C	12	12	
<b>Services SCOLAIRES</b>				
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	3	3	3
Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1
Adjoint Technique	C	3	2	2
Agent Social	C	1	1	1
<b>Secteur ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation	C	1	1	
<b>TOTAUX</b>		<b>33</b>	<b>25</b>	

**AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS PERMANENTS :**

NATURE DE L'EMPLOI POSTES :	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TEMPS NON COMPLET
Attaché Territorial	1	1	
Attaché principal Territorial	1	0	
Adjoint Administratif	1	1	
Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
Agent Social	1	0	
Contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)	3	3	3
Contrats saisonniers	4	0	
Emplois d'Avenir	2	1	
Vacataire	1	1	
<b>TOTAUX</b>		<b>15</b>	<b>8</b>

**AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS NON PERMANENTS :**

Grade de référence	Nb d'emplois	Temps de travail
Adjoint technique	4	Postes à temps complet

*Monsieur le Maire explique que des suppressions de poste seront faites suite au départ d'agent mais qu'il convient d'avoir préalablement l'accord des instances du Centre de Gestion 26.*

**0302282018 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX D'UN COLLEGE HORS TEMPS SCOLAIRE - UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE DU COLLEGE MARCELLE RIVIER**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de l'autoriser à signer les conventions nécessaires pour l'organisation de manifestations ponctuelles, hors temps scolaire, dans les locaux du Collège Marcelle Rivier.

Ces conventions s'établissent entre la Commune, l'organisateur, le Département de la Drôme et le Chef d'établissement du Collège Marcelle Rivier pour permettre l'utilisation de la salle polyvalente du Collège.

Ladite convention a pour objet de déterminer les conditions d'utilisation de la salle mise à la disposition de la Commune pour l'organisation de manifestations ponctuelles, à savoir le repas des aînés et le concert de la chorale "Grain d'phonie". La convention définit également le cadre général d'utilisation des équipements mis à disposition, les dispositions financières, les conditions de règlement des litiges et la durée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Commune sollicite le Collège Marcelle Rivier pour la mise à disposition d'une salle, hors temps scolaire, afin de pouvoir organiser des manifestations ponctuelles ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition de la salle polyvalente du Collège Marcelle Rivier dans les conditions telles qu'énoncées ci-dessus.**

**0402282018 - ADHESION AU CRCESU « AUTORISATION / AFFILIATION »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération N°0711222017 en date du 22 novembre 2017, il a été décidé la réaffectation de la gestion de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire au sein du budget principal de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Suite à cette décision, il convient de faire une nouvelle affiliation, de l'entité « Commune », auprès du CRCESU (Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel) afin que cette dernière puisse encaisser les tickets CESU relatifs au service communal payant de garderie périscolaire, dans le budget principal de la Commune.

Monsieur le Maire précise que le CESU pré-financé est l'équivalent d'un titre de paiement sur lequel figure un montant bien défini. Une partie du coût de ce chèque service est prise en charge par l'entreprise qui en fait bénéficier ses salariés ou par un comité d'entreprise ou encore un organisme public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M14 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE les tickets CESU comme mode de paiement pour le service communal de garderie périscolaire ;**

- **AFFILIE**, pour cela, la Commune de Beaumont-lès-Valence au CRCESU ;
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre toutes formalités et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**

## **0502282018 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

*Monsieur CHARRE fait lecture du rapport d'orientations budgétaires transmis aux membres du conseil municipal avec la note de synthèse.*

*Monsieur le Maire ouvre le débat.*

*La question de la renégociation d'emprunts est évoquée. Monsieur le Maire explique que cela n'a pas été possible et était sans intérêt économique pour la Commune.*

*Monsieur KLEIN rappelle l'intérêt de la Commune à avoir vendu les terrains du secteur PLATEL aux prix proposés lors des délibérations adoptant les ventes.*

*L'assemblée n'ayant plus de questions ni observations, Monsieur le Maire valide la clôture du débat.*

Le conseil municipal de Beaumont-lès-Valence ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté ;

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les Communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires, informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires ;

**DELIBERE**

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018.

### **INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES :**

- 1) *Monsieur le Maire expose les différents éléments suite à l'incendie de la salle des fêtes communale (dossier assurance, dépôt de plainte en gendarmerie, travaux et planning à venir,...). Il rappelle la volonté de la municipalité de permettre aux associations et particuliers de continuer à fonctionner correctement. Monsieur KLEIN précise qu'il est important de faire remonter en Mairie les difficultés rencontrées suite à ce sinistre.*
- 2) *La Commémoration du 19 mars à 17h00 au Cimetière est rappelée.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20*